



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 22

Réunion du :	Mardi 30 janvier 2024
Présidente :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Frédéric BAUMANN - Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Information
- correspondance
- Traitement des feuilles de match
- Report de match
- Actions diverses

RAPPEL

A compter du 12 novembre 2023, la Commission vérifiera toutes les feuilles de matchs pour s'assurer du respect des règlements (surclassement U17F et U16F conformément aux dispositions de l'article 73.2 des R.G de la F.F.F : les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior sur décision du Comité de Direction de la Ligue dans la limite des 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match pour les seniors à 11 et 4 joueuses surclassées (dont une seule U16F) pour les seniors à 8.



Jamais de U15F en Senior, absence de licence)

(Jamais de U15F en catégorie U18F)

En cas d'infraction, la Commission transmettra le ou les dossiers à la C.S.R.

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le lundi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 18€.

Pour être acceptés par la commission, les reports devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'éducateurs ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report.**

- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.

- Mentionner l'accord des deux clubs.

- Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dûment acceptée, par la Commission.

- La Commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.

- Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible prévue au calendrier et fixée par la Commission établi en début de saison y compris, en cas d'urgence, jour de fête et vacances scolaires (sauf Noël et Jour de l'An).

Les rencontres des Championnats séniors se déroulent le dimanche.

Si un club désire fixer une rencontre le samedi ou en semaine, il devra obtenir obligatoirement, au préalable, l'accord écrit du club adverse.

Les rencontres Féminines U15 et U18 se déroulent le samedi.

INFORMATION

Suite à une décision du Comité de Direction, les points de pénalités concernant les surclassements, traités par la Commission des Statuts et Règlements avant le 14 novembre 2023, ont été annulés. Cependant les amendes financière par joueuse ont été maintenues.

PLAY OFF

REGLEMENT CHAMPIONNAT R1 FEMININ

ANNEXE 1 :

Un club désirant participer au barrage d'accession en Régional 1 Féminin devra disposer d'au moins six jeunes licenciées (U6F à U11F), le constat définitif du respect du critère étant arrêté le 30 avril. [REGLEMENT-CHAMPIONNAT-R1-FEMININ](#)

[REGLEMENT-CHAMPIONNAT-R1-FEMININ](#)

CORRESPONDANCE

US CARQUEIRANNE LA CRAU : Demande le report du match U18F du 10.02.24 C/ JS BEAUSSETANNE au 24.02.24. En attente d'accord écrit du club adverse.

> Ne souhaite pas participer à la 2ème phase U18F en raison d'un trop grand nombre d'arrêts.

US SANARY : Déclare forfait pour son match Séniors à 8 du 28.01.24 c/ ROQUEBRUNE.

FC SEYNOIS : déclare forfait pour son match Séniors à 8 du 28.01.24 c/ ROCBARON.

US LA VALETTE : A omis de mentionner sur FMI la blessure à la main droite de la gardienne de CAMPS. Noté.

FC BELGENTIER : Pris note.

**REPORTS DE MATCH****A JOUER LE 4 FEVRIER 2024****SENIORS à 8 D1**

UA LA VALETTE / SC DRAGUIGNAN du 3.12.23

A JOUER LE 17 FEVRIER 2024**U15F à 8**

EFC FREJUS ST RAPHAEL / FC SEYNOIS du 20.01.24 (55676)

A JOUER LE 24 FEVRIER 2024**U18F à 8**

RFC TOULON / EFC FREJUS ST RAPHAEL du 10.02.24

US CARQUEIRANNE LA CRAU / JS BEAUSSETANNE du 10.02.24

U15F à 11

FC REVEST / SC DRAGUIGNAN du 16.12.23 (55634)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS**FEMININES SENIORS à 8 D1 :**

EFC FREJUS ST RAPHAEL / ST CYR du 28.01.24

ROCBARON / FC SEYNOIS du 28.01.24

ROQUEBRUNE / SANARY du 28.01.24

DRAGUIGNAN / ST MAXIMIN du 28.01.24

CA CANNETOIS / LITTORAL SPORT ACADEMY du 20.01.24

RAPPEL CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

Afin de faciliter les réservations de terrains de la 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase.
La Commission a établi les clubs recevant lors de la première journée du 18.02.24

Poule D2 A	Poule D2 B
ESTEREL	SIGNES
AS MAXIMOISE	BELGENTIER
BESSES	LES VALLONS
SC TOURVAIN	SIX FOURS LE BRUSC

Les clubs visiteurs seront désignés après la dernière journée du 11.02.24.

**Le délai étant très court les clubs recevant devront convoquer les adversaires
avant le mercredi 14 Février 2024 impérativement.**

Concernant la D2 Les points de pénalité seront remis à zéro pour la seconde phase

AS SIGNES FC intégrera la D2 poule B.

Poule D2 :

2^{ème} phase : les 7 premiers passeront en D2 poule A et les 7 autres en D2 poule B match aller uniquement.

Monté et descente à la fin de saison.

En D1 les 2 derniers seront relégués en D2 poule A

En D2 poule A les 2 premiers accéderont en D1

A la fin de saison le 1^{er} de la D1 sera déclaré Champion du Var et le 1^{er} de la D2 poule A déclaré Champion du Var.



CHALLENGE COUPE FEMININES SENIORS A 11

A ce jour n'ayant toujours pas de dates concernant le challenge Coupe Féminines Séniors à 11 du 19 Novembre 2023 non-joués, la Commission a pris la décision de faire jouer les matchs suivants :

le 10 Mars 2024

SC DRAGUIGNAN c/ HYERES FC
US LA CADIERE c/ ST MAXIMIN

Ci-dessous Equipes qualifiées pour la coupe de la ligue du 25.02.24
ASPTT HYERES – RC LA BAIE – SPORTING CLUB TOULON

En conséquence le match coupe challenge du 25.02.24 opposant
ASPTT HYERES / SPORTING TOULON devra impérativement se jouer le mercredi 20 Mars 2024

COUPE DU VAR U15F A 11

Tirage effectué au District du Var par Mr FAUCHEZ Florent en présence de Mr GUIBERGIA de ASPI GIENS, Cathy DARDON et les membres de la Commission Féminine.

1/4 de FINALE

A jouer le 10 Février 2024
Sur le terrain du 1^{er} nommé

US CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON
PUGET S/ARGENS / LE REVEST
HYERES FC / SC DRAGUIGNAN
LA CADIERE / ASPI GIENS

CHAMPIONNAT U15F A 8

La 3ème journée du championnat U15F à 8 opposant L'ETOILE FREJUS ST RAPHAEL / FC SEYNOIS du 20.01.24
devra se jouer le 17.02.24.

DESIDERATA

Club souhaitant jouer que le samedi après midi

U15F à 8
FC PUGET - VIDAUBAN

U15F à 11
FC REVESTOIS – FC PUGET

Club souhaitant jouer le Dimanche

SENIORS F à 8
ST CYR – ROQUEBRUNE – ESTEREL

Prochaine réunion
Mardi 6 Février 2024

La Présidente : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER